



APPEL A CANDIDATURE

Groupe de musique pour concerts

FESTIVAL DE LA BIÈRE ARTISANALE 2024

I. Identification de l'organisme qui lance l'appel public à candidatures :

Mairie du Luc en Provence, 3 place de la Liberté, 83340 Le Luc en Provence

Identification de l'évènement pour lequel les professionnels candidatent :

Festival de la bière artisanale 2024 – 19 octobre 2024

Nombre de personnes attendues : 2 000 personnes

Lieu : Parking Daudet – Centre-ville

II. Objet de l'appel :

Proposer au public des concerts : **Les concerts seront uniquement composés de DJs ou de groupe de musique « live » entre 3 et 5 musiciens par groupe à l'exception des groupes folkloriques qui peuvent proposer un plus grand nombre de musiciens adapté à une scène de 6x4m.**

Le répertoire musical s'il n'est pas spécifié :

- Les groupes doivent proposer uniquement des chansons et musiques dites « de reprise ». Le style musical des groupes doit être référencé dans la liste suivante : rock - pop - pop-rock / années 80-90 / musique actuelle / variété française et ou internationale
- Les DJs doivent proposer uniquement des set pop/musique actuelle/remix années 80/90/2000 de style familial. (Pas de musique électronique)

L'acceptation des candidatures n'est valable que pour une seule représentation par groupe/DJ durant l'évènement.

III. Caractéristiques principales

A) Dates et horaires de l'évènement :

- Samedi 19 octobre 2024 de 12h30 à 14h00 – **1 concert live**
- Samedi 19 octobre 2024 de 18h00 à 21h30 – **1 concert live ou 1 DJ**
- Samedi 19 octobre 2024 de 22h00 à 23h30 – **1 concert live ou 1 DJ**
- Public attendu : 2 000 sur la journée

B) Budget alloué aux différentes prestations

Le budget alloué pour les **concerts** est **de 750 € maximum** quelle que soit sa durée qui peut s'étaler entre 1h30 et 2h00 et le nombre de musiciens constituant le groupe qui peuvent varier entre 3 et 5 à l'exception des groupes folkloriques qui peuvent proposer un nombre plus important d'intervenants.

Le budget alloué pour les sets **DJ** est **de 600,00 € maximum** quelle que soit l'heure de la programmation et de sa durée.

IV. Planning des concerts de l'évènement

Les concerts live : Planning des concerts et organisation
Set list : La set liste devra être adaptée à un public senior

CONCERT DU MIDI

INSTALLATION ET BALANCES : 10h00 à 11h30

Concert de 12h30 à 13h15 et de 14h00 à 14h45

Catering de : 13h15 à 14h00

CONCERT DU SOIR

INSTALLATION ET BALANCES : 17h00 à 18h30

Concert de 20h00 à 21h45 et de 22h30 à Minuit

Catering de : 18h30 à 19h30

CONCERTS - EVENEMENT FETE DE LA BIERE 2024

Cet événement se déroule en même que la journée à la ferme organisée sur l'ensemble du centre-ville de la Ville du Luc. Les brasseurs et les food-trucks seront disposés sur le parking Daudet. Ouverture de la manifestation « **la journée à la ferme** » à partir de 10h du matin. Pour le « Festival de la Bière Artisanale », l'installation des brasseurs et food-trucks est prévue pour 11h00 au plus tard.

III. Détails techniques

a) Les concerts live

Caractéristique de la scène : Taille 6x4m position basse ou haute ?

Technique : La technique est à la charge des groupes de musique ?

Les groupes s'engagent à venir avec l'ensemble de leur backline (leurs instruments et l'ensemble du câblage nécessaire au bon fonctionnement des instruments utilisés par le groupe).

La ville du Luc en Provence fournira pour chacun des groupes : Lumières, retours scène, pack micros et pieds micro selon la fiche de demande fournie par le groupe et l'annexe 1, sonorisation en Multidiffusion du concert sur les deux places.

Aucun matériel de sonorisation non déclaré sur la fiche annexe N 1 ne pourra être mis à disposition du groupe le jour J.

Catering : La ville du Luc en Provence fournit à chaque groupe de l'eau et un repas par musicien si la prestation englobe les heures de repas, en cas d'allergie, d'intolérance ou de régimes spéciaux merci de l'indiquer obligatoirement dans votre dossier.

Note particulière pour les derniers plateaux de la soirée : En raison de la fermeture de la le set artistique devra finir **obligatoirement à 23h30 et par un répertoire « calme » et non**

dansant afin de faciliter la sortie de zone du public par les agents de sécurité.

a) Le set DJ

Caractéristique de la scène : Taille 6x4m position basse

Technique : La technique est à la charge des groupes de musique ?

Matériel : Le DJ s'engage à venir avec l'ensemble de son matériel (platine, table de mixage, ordinateur...) La ville du Luc en Provence via son prestataire fournira : Lumières, retours scène, pack micros, cover DJ, la fiche de demande fournie, sonorisation en Multidiffusion du set sous le chapiteau.

SET LIST : Le DJ doit proposer une playlist de type « reprise année 80,90,2000 » ou de type musique actuelle. Le registre doit être familial et adapté à tous et intergénérationnel.

IV. Documents à fournir :

- Une lettre de candidature signée par la personne habilitée à engager le groupe en y intégrant :
 - le détail de la composition du groupe
 - le détail du répertoire musical proposé
 - **la date de production choisie par le groupe (plusieurs choix possibles)**
- Un devis comprenant un contrat de cession
- Une fiche technique détaillée (annexe 1 ou équivalent)
- Une photo du groupe/artiste
- Un plan de scène
- **Un extrait de chanson / musique via un lien youtube/facebook/instagram etc ..**
- Une attestation d'assurance responsabilité civile valide
- **La liste des œuvres diffusées pour déclaration de la ville à la SACEM**

Les candidats seront notés sur 20 points selon les critères énoncés ci-

dessous : Critères pour les groupes

Critères artistiques : jugée par les liens vidéos et ou audio

- Sous-critère : Qualité de la voix (7 points)
- Sous critère : Qualité de l'orchestration jugée par le ou les liens vidéo et ou audio (7 points)
- Sous-critère : qualité esthétique de l'intervention – style et ambiance (4 points)
- Sous-critère : cohérence set-list proposée – (2 points)

Merci de fournir des liens vidéo et/ou pistes audio dont la qualité sonore permet au jury d'apprécier la prestation.

Critères pour les DJs

Critères artistiques : jugée par les liens vidéo et ou audio / liste des œuvres et tous documents pertinents permettant la bonne notation des critères énoncés

- Sous-critère : Répertoire musicale (8 points)

- Sous-critère : Qualité du mix (8 points)
- Sous-critère : Expérience de l'artiste (4 points)

Merci de fournir des liens vidéo et/ou pistes audio dont la qualité sonore permet au jury d'apprécier la prestation.

VII. Envoi des dossiers

Les dossiers devront être envoyés par e-mail ou par courrier aux adresses suivantes :

Hôtel de ville – Service Culture – 3 place de la Liberté – 83340 LE LUC EN PROVENCE
m.medjaoui@mairie-leluc.fr au plus tard **le lundi 1 juillet 2024**

Aucun dossier incomplet ou hors délai ne pourra être retenu.

VIII. Examens des Dossiers

Les candidatures seront examinées lors de la commission d'analyse des offres constituée des membres organisateurs de l'évènement. Les professionnels seront avisés de la décision de la commission au plus tard le **mercredi 10 juillet 2024** par e-mail.

Date de publication du présent avis : Lundi 4 mars 2024

ANNEXE N°1 : FICHE TECHNIQUE CONSOLE Groupe de musique (hors DJ)

Fête de la Bière 2024

Nom du groupe : Nbre de membre du groupe :

Nombre de retours souhaité :

PATCH	INSTRUMENT	MICRO (par ordre de préférence)	Pied Micro	Insert	Nom du Musicien	Circuit retour
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						